



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

Aux autorités et
organisations concernées

Fribourg, le 5 juillet 2022

Avant-projet de loi portant modification de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat - Consultation

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 28 juin 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet susmentionné. Celui-ci met en œuvre des instruments parlementaires adoptés par le Grand Conseil et propose une adaptation de la loi en précisant les prérogatives de droit public et leurs conditions d'octroi ainsi que la création d'un nouvel instrument pour promouvoir le dialogue interreligieux et entre les communautés religieuses et l'Etat.

Vous trouverez en annexe un exemplaire de l'avant-projet de loi et de son rapport explicatif, en français et en allemand. Les documents mis en consultation, ainsi que la liste des destinataires, sont également disponibles, notamment, sur le site de la Chancellerie d'Etat www.fr.ch/consultations.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos éventuelles remarques à ce sujet **d'ici au mercredi 30 septembre 2022** par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus, et si possible également sous forme électronique à l'adresse jean-pierre.coussa@fr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes

—
Avant-projet de loi accompagné de son rapport explicatif
Liste des autorités et organisations consultées